

P.L.U.

Plan Local d'Urbanisme
Modification n° 2

Commune de **COLOMBIER SAUGNIEU**

Plan Local d'Urbanisme **PROJET DE MODIFICATION N° 2**

*DOSSIER DE SAISINE
DE L'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE :
DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS
POUR L'EVALUATION ENVIRONNEMENTALE*

*Fiche d'examen
au cas par cas
pour les PLU et PLUi*



**Colombier
Saugnieu**

EXAMEN AU CAS PAR CAS – DOCUMENT D'URBANISME ÉLABORATION ET PROCEDURES D'ÉVOLUTION

Ce formulaire a été conçu pour vous aider dans la transmission des informations nécessaires à l'examen au cas par cas de votre projet de document d'urbanisme telles que mentionnées à l'article R104-30 du code de l'urbanisme. Il peut être utilisé pour l'ensemble des procédures concernées par l'examen au cas par cas : élaboration, révision, modification ou déclaration de projet. Les réponses à apporter doivent être adaptées en fonction de la nature de votre projet, à partir des connaissances dont vous disposez.

En application de l'article R122-18 II du code de l'environnement, ces informations sont mises en ligne sur notre site internet.

Ce formulaire doit être accompagné de tous les documents justificatifs permettant à l'autorité environnementale de comprendre votre projet, de connaître son environnement humain et naturel et d'évaluer les enjeux environnementaux (projet de règlement et de zonage, projet d'OAP,...), à transmettre en annexe.

Les liens Internet sont donnés à titre indicatif

1. Intitulé de votre projet et son état d'avancement

1.1 Renseignements généraux

Quelle procédure souhaitez-vous réaliser ?	Quelle(s) est (sont) la (les) commune(s) concernée(s) par votre projet ?
Précisez l'intitulé précis de la procédure engagée : – PLU ou carte communale ? – élaboration, révision, modification, mise en compatibilité, etc ?	Modification n° 2 du PLU de la commune de Colombier Saugnieu (69)

1.2 En cas d'élaboration ou de révision générale de PLU ou PLUi :

Le cas échéant, quelle est la date de débat de votre PADD ?	
De même, connaissez-vous la date prévisionnelle de l'arrêt de votre projet ?	

2. Coordonnées

2.1 Identification de la personne publique responsable

Qui est la personne publique responsable ?	Monsieur Pierre MARMONIER (Maire)
Coordonnées pour les échanges administratifs : adresse, téléphone, courriel ?	respurba@mairie-colombiersaugnieu.fr

NB : Vous indiquerez également en annexe 1 les coordonnées d'une personne ressource que nous pourrions joindre en cas de questions sur votre dossier. Ces coordonnées ne sont pas diffusées sur notre site internet.

3. Caractéristiques générales de votre projet

3.1 Votre territoire est-il actuellement couvert par un SCoT ?		
	Non	<p><i>Si oui, indiquez la date d'approbation du document et précisez si une procédure de révision du SCoT est en cours</i> <i>Si non, indiquez si un projet de SCoT est en cours</i></p> <p>SCoT de l'agglomération lyonnaise approuvé le 16 décembre 2010 et modifié le 19 mai 2017. DTA de l'aire métropolitaine lyonnaise approuvée le 9 janvier 2007 et modifiée le 25 mars 2015.</p>

3.2 Votre territoire est-il actuellement couvert par un PLU ou une carte communale ?		
	Non	<p><i>Si oui, précisez sa date d'approbation et s'il a fait l'objet ou non d'une évaluation environnementale</i></p> <p>La commune de Colombier Saugnieu dispose d'un PLU approuvé le 28 juin 2017. Il a fait l'objet de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une mise à jour des annexes par arrêté du Maire pris le 1^{er} mars 2019 afin de prendre en compte les servitudes d'utilité publiques instituées autour des canalisations de transport de matières dangereuses par l'arrêté préfectoral n° 69-2018-11-22 012 du 22 novembre 2018, - une modification n° 1 approuvée le 26 février 2020, - une mise à jour des annexes du PLU a été établie par arrêté du Maire n° 2021/182 en date du 7 décembre 2021 pour intégrer deux arrêtés ministériels et un arrêté interpréfectoral pour le captage du Reculon. <p><i>Si votre projet concerne une révision allégée ou une modification de ce document d'urbanisme, précisez quelle est la nature des évolutions et joignez en annexe les documents actuels (plan de zonage et règlement AVANT et APRÈS évolution)</i></p>

3.3 Quelles sont les caractéristiques générales de votre territoire ?	
Au dernier recensement général, quel est le nombre d'habitants (données INSEE) ?	2 657 habitants (recensement Insee de 2018)
Quelle est la superficie de votre ou de vos communes ?	2 762 hectares (INSEE) / 2 777 hectares (SIG)
Dans le cadre d'une procédure d'évolution, quelle est la superficie du territoire concernée par votre projet ?	<p>La modification du périmètre de l'OAP n° 2 engendre des évolutions des superficies des zones de 0,2 hectare (Ua vers AUa). Les modifications des autres OAP sont sans incidence sur les superficies.</p> <p>Une modification de zonage pour assurer la cohérence urbaine porte sur 0,5 hectare (Ua vers Uc).</p> <p>L'arrêté interpréfectoral du 19 août 2021, déclarant d'utilité publique le captage du puits de Reculon, comporte une modification des périmètres de protection et engendre une évolution totale des superficies des zones de 68,9 hectares. Il s'agit de passage de classement entre sous-secteurs des zones A et N.</p> <p>Les autres évolutions de la modification n° 2 sont sans incidence sur les superficies.</p>
Si le territoire dispose déjà d'un document d'urbanisme, indiquez la répartition actuelle des zones urbaines, à urbaniser et non urbanisées en distinguant, pour les POS et PLU, les zones agricoles et naturelles. Annexe à joindre : document graphique du plan en vigueur ou du projet	<p><i>Indiquez les données en surface ou en pourcentage</i></p> <p>Au PLU, les surfaces toutes vocations confondues sont les suivantes (données de la notice de la modification n° 1) :</p> <p>Zones urbaines : 1027,7 ha (37,0 %), Zones à urbaniser : 63,5 ha (2,3 %), Zones agricoles : 1454,6 ha (52,4 %), Zones naturelles : 231,2 ha (8,3 %)</p>

3.4 Quelles sont les grandes orientations d'aménagement de votre document d'urbanisme ?

Annexe à joindre : pour une élaboration ou une révision générale de PLU communal ou intercommunal, joindre votre projet de PADD débattu par le conseil municipal ou l'organe délibérant de l'EPCI (établissement public de coopération intercommunale) ; pour les autres procédures d'évolution, joindre les documents du PLU approuvé (PADD, zonage, règlement...)

S'agissant d'une modification du Plan Local d'Urbanisme, aucune grande orientation ou orientation générale n'est remise en cause. Les différentes évolutions n'ont pas pour effet de :

- changer les orientations définies par le projet d'aménagement et de développement durables (PADD),
- réduire un espace boisé classé, une zone agricole ou une zone naturelle et forestière,
- réduire une protection édictée en raison des risques de nuisance, de la qualité des sites, des paysages ou des milieux naturels, ou d'une évolution de nature à induire de graves risques de nuisance,
- d'ouvrir à l'urbanisation une zone à urbaniser qui, dans les neuf ans suivant sa création, n'a pas été ouverte à l'urbanisation ou n'a pas fait l'objet d'acquisitions foncières significatives de la part de la commune ou de l'établissement public de coopération intercommunale compétent, directement ou par l'intermédiaire d'un opérateur foncier,
- créer des orientations d'aménagement et de programmation de secteur d'aménagement valant création d'une zone d'aménagement concerté.

3.5 Quels sont les objectifs de votre projet ? Dans quel contexte s'inscrit-il ?

Annexe à joindre : délibération engageant la procédure

Par exemple :

- de manière générale (élaboration/révision) : perspectives de développement démographique, économique, touristique, d'équipements publics ou autre selon la nature de votre projet
- de manière plus ciblée (élaboration/révision et procédure d'évolution ponctuelle) : ouverture et/ou fermeture à l'urbanisation de certains secteurs, réduction d'une zone agricole, d'une zone naturelle, d'un espace boisé classé ou autre, création d'une UTN, autre (précisez notamment l'objectif de la déclaration de projet ou de la modification) ?

La modification n° 2 du PLU de Colombier Saugnieu a notamment pour objet :

- la mise à jour de cinq orientations d'aménagement et de programmation sur le secteur de Colombier, au regard soit de la réalisation de l'OAP n° 1 « La Poste », soit de l'avancement des études sur les OAP n° 2 « Chemin de Plambois », n° 3 « Chemin du Grand Frêne », n°11 « Entrée Sud-Est de la ZA » et n° 12 « Route du Dauphiné », mais aussi sur un secteur de Montcul pour l'OAP n° 8 « Les Rivoisières »,
- l'évolution du règlement écrit liée aux évolutions législatives et à la pratique du document,
- la mise à jour des emplacements réservés,
- la prise en compte de l'arrêté interpréfectoral du 19 août 2021, déclarant d'utilité publique le captage du puits du Reculon,
- la suppression du secteur d'attente de projet sur le secteur de Colombier,
- un ajustement du zonage entre zones urbaines (Ua et Uc) pour assurer une cohérence urbaine sur un secteur de Colombier entraînant une modification des documents graphiques.

3.6 Votre projet concerne-t-il la création d'une Unité touristique nouvelle (UTN) ?

Oui	Non	<i>Si oui, précisez les caractéristiques de cette UTN en application de l'article R122-8 du code de l'urbanisme (description de la nature du projet et de ses dimensions avec, le cas échéant, la surface de plancher créée)</i>
-----	------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

3.7 Votre projet est-il en lien avec d'autres procédures ?

	oui	non	Le cas échéant, précisez :
Sera-t-il soumis à d'autre(s) type(s) de procédure(s) ou consultation(s) réglementaire(s) :		X	Une notification aux Personnes Publiques associées mentionnées à l'article L132-7 du code de l'urbanisme, dont l'Etat et consultation de la CDPENAF.
Fera-t-il l'objet d'une enquête publique conjointe avec une (ou plusieurs) autre(s) procédure(s) ?		X	

3.8 Quel est le contexte de votre projet ? Est-il concerné par...			
	<i>oui</i>	<i>non</i>	Le cas échéant, précisez
Les dispositions de la loi Montagne ? http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/#v=map43;i=zone_mont.zone_mont;l=fr;z=-734374,6551069,1960844,1399270		X	
Les dispositions de la loi Littoral concernant les grands lacs (Auvergne Rhône-Alpes) ? http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/Sélection du zonage « Loi Littoral »		X	
Un (ou plusieurs) schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) ou schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) ? http://www.gesteau.eaufrance.fr/	X		Le SDAGE RM 2022 – 2027 dont le projet de programme de mesures (PDM) a été approuvé en septembre 2020 et qui devrait prochainement être approuvé (1 ^e semestre 2022), le SAGE de l'Est lyonnais (en cours de révision) et sur la frange Est du territoire le SAGE de la Bourbre (également en cours de révision et dont l'approbation est prévue à l'horizon 2023).
Autres :Appartenance de votre commune à une communauté de communes ou un pays, une agglomération, un parc naturel régional...	X		La Communauté de Communes de l'Est Lyonnais (CCEL).

3.9 Dans le cadre d'une procédure d'évolution portant sur un secteur précis (déclaration de projet / modification / révision allégée), précisez le secteur concerné par le projet ?
Annexe(s) à joindre : Plan de situation permettant de localiser le projet au sein de la commune + plan de situation zoomé sur le secteur projet (ex : plan de zonage) + le règlement associé à cette zone

4. Sensibilité environnementale du territoire concerné par la procédure et impacts potentiels du projet sur l'environnement et la santé humaine

4.1 Présentation de votre projet	
À quel type de commune appartenez-vous ? Sélectionnez dans la liste ci-contre	<ul style="list-style-type: none"> Pôle de vie au sein d'un espace péri-urbain
4.1.1 Si votre projet permet la création de logements, précisez : Sans objet, le projet ne prévoit pas la création de logements supplémentaires.	
Sur les 10 dernières années, quelle est la tendance démographique actuelle : augmentation de la population, stagnation, baisse du nombre d'habitants ? http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/default.asp	
Combien d'habitants supplémentaires votre projet vous permettra-t-il d'accueillir ? À quelle échéance ? Quels besoins en logements cela créera-t-il ? Précisez : Combien de logements en dents creuses, combien en extension de l'enveloppe urbaine ? Combien de logements seront réhabilités ?	
Combien de logements vacants avez-vous sur votre (vos) commune(s) ? http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/default.asp	
Quel taux de rétention foncière votre projet applique-t-il ? Indiquez le détail du calcul.	
Quelle est la superficie des zones que vous prévoyez d'ouvrir à l'urbanisation ?	
Quelle sera la surface moyenne par logement ?	
Par quels moyens prévoyez-vous de maîtriser l'enjeu de consommation d'espace ? Vous pouvez préciser ici (ou en annexe) comment les besoins en logements se traduisent en besoin de foncier sur votre commune et quelles sont les mesures associées de maîtrise de cet enjeu que vous mettez en œuvre	
Sans objet	

4.1.2 Si votre projet permet l'implantation d'activités économiques, industrielles ou commerciales, précisez :	
Sans objet, le projet ne prévoit de nouvelles possibilités d'implantations d'activités. Seul l'accès unique au secteur correspondant à la tranche 5 de la zone d'activité depuis le chemin de la chaume est réinterrogé avec le principe d'accès privilégié.	
Le cas échéant, cette zone est-elle identifiée dans le SCoT ?	
Quelle est la surface des zones d'activités prévues ? S'agit-il d'implantation sur de nouvelles zones ou sur des secteurs déjà ouverts à l'urbanisation ?	
S'il existe déjà une ou des zones d'activités sur votre territoire : <ul style="list-style-type: none"> quelle est leur surface actuelle (occupée et disponible) ? quel est leur taux d'occupation ? 	

4.1.2 Si votre projet permet l'implantation d'activités économiques, industrielles ou commerciales, précisez :

Sans objet

S'il existe déjà une ou des zones d'activités à l'échelle de l'intercommunalité et du SCoT:

- quelle est leur surface actuelle (occupée et disponible) ?
- quel est leur taux d'occupation ?

Votre projet permet-il l'ouverture de toute cette surface en une fois ? Si non, prévoit-il un phasage ? Indiquez lequel et comment il s'applique ?

Complétez si nécessaire (ex : projet d'OAP jointe en annexe...)

4.2 Espaces agricoles, naturels ou forestiers

Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement, les points suivants ?

Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales

Oui	Non	Si oui, quels sont les enjeux identifiés ?
X		<p>La prise en compte de l'arrêté interpréfectoral déclarant d'utilité publique le captage du puits du Reculon modifie les périmètres de protection. Ceux-ci sont en partie situés sur la zone agricole.</p> <p>La prise en compte de l'arrêté préfectoral instituant des Servitudes d'Utilité Publique autour des canalisations de transport de matières dangereuses intègre des canalisations situées en partie dans la zone agricole.</p>
	X	Le projet ne concerne aucun Espace Boisé Classé (EBC) ou Élément Remarquable du Paysage (ERP).
X		<p>La prise en compte de l'arrêté interpréfectoral déclarant d'utilité publique le captage du puits du Reculon modifie les périmètres de protection. Ceux-ci sont en partie situés sur la zone agricole.</p> <p>La prise en compte de l'arrêté préfectoral instituant des Servitudes d'Utilité Publique autour des canalisations de transport de matières dangereuses intègre des canalisations situées en partie dans la zone agricole.</p>

Complétez si nécessaire

4.3 Milieux naturels sensibles et biodiversité

Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?

Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?

Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
	X	Aucune délimitation de site Natura 2000 (ZPS, ZSC ou SIC) n'est présente sur la commune de Colombier Saugnieu.
	X	
	X	
	X	

Une zone Natura 2000 (ZPS, ZSC, SIC) à proximité ?

http://carto.datara.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map

Un parc naturel national ou régional ?

Une réserve naturelle nationale ?

Un espace naturel sensible ?

4.3 Milieux naturels sensibles et biodiversité			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) type I ou II ? http://carto.datar.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map		X	Le secteur couvert par la modification ne concerne pas la ZNIEFF délimitée sur Colombier Saugnieu sur les étendues de l'aéroport Lyon Saint-Exupéry.
Un arrêté préfectoral de protection de biotope ? http://carto.datar.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map		X	
Une ou des zones humides ayant fait l'objet d'une délimitation (inventaire départemental, communal, convention RAMSAR ...) soit par inventaire soit par expertise pédologique ?		X	Le site de modification n'intéresse aucune zone humide figurant aux inventaires du Rhône ou du bassin versant de la Bourbre.
Un ou des cours d'eau identifiés en liste 1 ou 2 au titre de l'article L214-17 du code de l'environnement ? https://www.eaurmc.fr/ https://agence.eau-loire-bretagne.fr/home.html http://www.eau-adour-garonne.fr/fr/index.html		X	
Complétez si nécessaire			

4.4 Continuités écologiques			
Y a-t-il eu à l'échelle locale (communes voisines, intercommunalités, SCoT, PNR...) ou dans un document d'urbanisme antérieur des analyses portant sur les continuités écologiques ?	Oui	Non	Si oui, quel sont les enjeux identifiés sur votre commune ? L'élaboration du PLU a constitué une opportunité de retranscrire les corridors sur le territoire de Colombier Saugnieu.
Dans le Schéma Régional de Cohérence Ecologique, quels sont les éléments de la trame verte et bleue ? http://carto.datar.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map	Par exemple, mentionnez les réservoirs de biodiversité, corridors diffus ou les espaces perméables, corridors linéaires ou corridors thermophiles Le SRCE identifie un corridor d'importance régionale à remettre en bon état à l'extrémité Sud de la commune.		

4.5 Paysage, patrimoine bâti			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Site classé ou projet de site classé ? http://carto.datar.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map		X	Aucun site classé ou en projet n'est présent sur la commune de Colombier Saugnieu.
Site inscrit ou projet de site inscrit ? http://carto.datar.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map		X	Aucun site inscrit ou en projet n'est présent sur la commune de Colombier Saugnieu.
Site patrimonial remarquable (y compris anciennes ZPPAUP ou AVAP ou anciens secteurs sauvegardés) ?		X	Aucun site patrimonial remarquable n'est recensé sur le territoire communal.

4.5 Paysage, patrimoine bâti			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Éléments majeurs du patrimoine ? http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/trunk/		X	Aucun élément majeur recensé sur la commune.
4.5 Paysage, patrimoine bâti			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Perspectives paysagères identifiées comme à préserver par un document de rang supérieur : SCoT, charte de parc, atlas de paysage... ?		X	Aucune perspective paysagère n'est identifiée sur la carte "Patrimoine et paysages de l'agglomération" du Document d'Orientations Générales (DOG) du SCOT de l'agglomération lyonnaise.
Complétez si nécessaire			

4.6 Ressource en eau			
Captages			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Périmètre de protection immédiat, rapproché, éloigné d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	X		Un des points de la présente modification du PLU est de prendre en compte l'arrêté interpréfectoral déclarant d'utilité publique le captage du puits du Reculon qui modifie les périmètres de protection et les dispositions réglementaires.
Autres captages prioritaires ?		X	
Usages : eau potable ; gestion des eaux usées et eaux pluviales			
Les ressources en eau sont-elles suffisantes sur le territoire pour assurer les besoins présents et futurs ?	X		Les modifications n'engendrent pas de besoins supplémentaires non prévus lors de l'élaboration du PLU.
Le système d'assainissement des eaux usées a-t-il une capacité suffisante pour répondre aux besoins présents et futurs du territoire ? http://assainissement.developpement-durable.gouv.fr/	X		La modification n° 2 n'engendre pas de rejets supplémentaires.
Des démarches sont-elles entreprises pour garantir la bonne gestion des eaux pluviales sur votre territoire ?	X		Un zonage d'assainissement disposant des volets eaux usées et eaux pluviales a été réalisé conjointement lors de la révision du PLU approuvée en juin 2017. Aussi, la bonne gestion des eaux pluviales a bien été prise en compte.
Complétez si nécessaire			

4.7 Sols et sous-sol			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Sites et sols pollués ou potentiellement pollués : base de données BASOL ? http://basol.developpement-durable.gouv.fr/recherche.php		X	D'après la base de données BASOL, les points de la modification n° 2 ne concerne pas les 3 sites inventoriés sur la commune (à savoir Société Galys à l'Ouest de l'aéroport, décharge dans l'emprise aéroportuaire et Etablissement J Calard dans le bourg de Colombier).
Anciens sites industriels et activités de services : base de données BASIAS ? http://basias.brgm.fr/donnees_liste.asp?DPT=63&carte=		X	D'après la base de données BASIAS, les points de la modification n° 2 ne concerne pas les anciens sites industriels recensés sur la commune, ni les Secteurs d'Information sur les Sols (SIS).
Carrières et/ou projets de création ou d'extension de carrières ?		X	Le site de modification n'intéresse pas un site de carrière et ne se localise pas à proximité de l'un d'entre eux.
Complétez si nécessaire			

4.8 Risques et nuisances			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Risques ou aléas naturels ?	X		Le territoire de Colombier Saugnieu est peu affecté par des aléas naturels. Les points de la modification n° 2 sont sans incidences sur les risques naturels. Seule la modification des périmètres de protection du captage du puits du Reculon et des périmètres de Servitudes d'Utilité Publique autour des canalisations de transport de matière dangereuses concernent les secteurs de risques sans les impacter.
Plans de prévention des risques approuvés ou en cours d'élaboration ?		X	
Nuisances ?		X	
Plan d'exposition au bruit, plan de gêne sonore ou arrêtés préfectoraux relatifs au bruit des infrastructures ?	X		Trois secteurs d'OAP sont situés dans les zones C et D du PEB de l'aéroport de Lyon Saint-Exupéry. Les modifications n'exposent pas plus de personnes aux nuisances.
Complétez si nécessaire			

4.9 Air, énergie, climat			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Y a-t-il une desserte en transport collectif sur votre territoire	X		<i>Si oui, précisez : gare, réseau de transport en commun, etc...</i> Oui par le réseau de transport collectif "TCL – Sytral".
Plan de protection de l'atmosphère (PPA) ?	X		Oui, le PPA de l'agglomération lyonnaise révisé et approuvé par arrêté préfectoral le 26 février 2014.
Enjeux spécifiques relevés par le schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE) ? Enjeux spécifiques relevés par le PCAET (ou projet de PCAET) ?		X	Aucun enjeu spécifique lié à la modification du PLU n'est relevé par le SRCAE de Rhône-Alpes. Un projet PCAET est en cours d'élaboration par la CCEL.
Projet éolien ou de parc photovoltaïque ?	X		Bien que 30 installations photovoltaïques soient recensées sur son territoire, Colombier Saugnieu ne se situe pas en zone favorable. La modification permet les installations nécessaires à la production d'énergie renouvelable notamment dans le cadre de projet de fermes photovoltaïques en zones Uia (ancien site d'enfouissement de déchets) et Ne (secteur contigu) le cas échéant.
Complétez si nécessaire			

5. Annexes (rappel)

Les annexes sont des éléments essentiels pour permettre à l'autorité environnementale de comprendre votre projet et d'évaluer les enjeux environnementaux qu'il constitue et/ou doit prendre en compte :

– pour les cas d'élaboration ou de révision générale : il est recommandé de transmettre, outre le projet de PADD, un projet de zonage permettant de visualiser les secteurs prioritaires pour l'urbanisation ;

– pour les procédures d'évolution partielle (révision allégée, mise en compatibilité DUP/DP, modification) : il est essentiel de fournir les documents initiaux et de préciser les éléments qui doivent évoluer (ex : plan de zonage avant/après ; règlement avant/après, OAP avant/après)

Coordonnées de la personne à contacter	Annexe 1 ci-jointe	<input checked="" type="checkbox"/>
Élaboration ou révision « générale » de PLU ou PLUi	Projet de PADD débattu par le Conseil municipal ou l'organe délibérant de l'EPCI	<input type="checkbox"/>
	Si le territoire est actuellement couvert par un document d'urbanisme, le règlement graphique (plan de zonage) de ce document en vigueur	<input checked="" type="checkbox"/>
	Une version du projet de règlement graphique en cours d'élaboration	<input checked="" type="checkbox"/>
Pour les révisions de PLU avec examen conjoint et les déclarations de projet modifiant un PLU	Le projet de dossier envisagé pour la réunion d'examen conjoint	<input type="checkbox"/>
Pour tous	Délibération prescrivant la procédure	<input checked="" type="checkbox"/>
Pour les procédures d'évolution	Projet de plan de zonage AVANT/APRÈS Projet de règlement AVANT/APRÈS Autres éléments cartographiques superposant zonages et enjeux (Natura 2000, risques, ...)	<input checked="" type="checkbox"/>
Pour tous	Cartographie du PADD Autres (OAP, ...)	<input type="checkbox"/>

6. Signature du demandeur (personne publique responsable)

Date : le 4 mars 2022

Lieu : Colombier Saugnieu

Pierre MARMONIER
Maire de Colombier Saugnieu

SIGNATURE



Identification de la personne ressource, en charge du suivi du dossier Vous indiquerez ici les coordonnées d'une personne ressource que nous pourrions joindre en cas de questions sur votre dossier. Ces coordonnées ne sont pas diffusées sur notre site internet.	
Contact au service technique ou du bureau d'étude par exemple	Florence GUILLON Responsable du Service Urbanisme de Colombier Saugnieu
Coordonnées nécessaires pour vous joindre : adresse, téléphone, courriel	Service Urbanisme 14 rue de la Mairie 69 124 Colombier Saugnieu Tel. 04.78.32.80.17 Messagerie : respurba@mairie-colombiersaugnieu.fr